



COMpte Rendu de la Seance Ordinaire DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DECEMBRE 2017

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 40
 Nombre de membres ayant donné procuration : 4
 Date de la convocation : 12 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

1° - ADOPTE A L'UNANIMITE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 26 Septembre 2017,

2° - PREND ACTE A L'UNANIMITE, DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Enfance / Jeunesse du 11 Octobre 2017

Commission Communication du 10 Octobre

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 5 Décembre 2017

3° - DECIDE D'INSTALLER dans ses fonctions de délégué suppléant de la commune de Wangen, Monsieur Bertrand OSTERMANN, en remplacement de Monsieur Thierry MAHLER

4° -EXTENSION DES BUREAUX DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. Le conseil prend acte de la prise en charge par le président dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, des marchés d'un montant total de 384 632,53 € TTC, se détaillant comme suit :

- Extension des bureaux : 321 128,69 € TTC
- Maison des Services au Public : 63 503,84 € TTC

5° - BUDGETS 2017 – DECISIONS MODIFICATIVES. Le conseil de communauté autorise les décisions modificatives suivantes :

- Budget principal :
 - Section de fonctionnement : 80 000 €
 - Section d'investissement : 156 000 €
 Et vote une avance sans intérêt de 130 000 € au budget annexe « Zone des Pins »
- Budget annexe « Zone du Ried » :
 - Virement de crédit section de fonctionnement et section d'investissement : 8 160 €
 Et décide de rembourser l'avance sans intérêt d'un montant de 273 000 €
- Budget annexe « Extension Zone des Pins » :
 - Virement de crédit section de fonctionnement et section d'investissement : 89 000 € pour constituer les stocks 2017

6° - ATTRIBUTIONS COMPENSATOIRES DEFINITIVES 2017. Le conseil arrête le montant des attributions de compensation à verser aux communes membres à 2 796 624 € au titre de l'année 2017

7° SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE « ENFANCE / JEUNESSE »

- Le conseil de communauté décidé de verser une subvention d'équilibre de 950 000 € du budget principal vers le budget annexe Enfance / Jeunesse. .../...

8° - ACCUEIL PERISCOLAIRE INTERCOMMUNAL A WASSELONNE – Le conseil de communauté décide de verser à l'AIPW, gestionnaire de la structure, une subvention de 17 100 € au titre du solde 2016 et une subvention de 50 160 € à titre d'acompte 2017.

9° - ASSOCIATION TOURISTIQUE « LA SUISSE D'ALSACE » - Le conseil de communauté, moins 2 membres n'ayant pas participé au vote de la délibération, adopte le coût prévisionnel des subventions 2018 :

- Actions touristiques : 35 000 €
- Fonctionnement : 189 000 €

Et décide de lui verser une subvention de 84 500 €, à titre d'acompte et de lui reverser la taxe de séjour au fur et à mesure de l'encaissement de celle-ci par la communauté de commune

10° - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE COSSWILLER – Le conseil de communauté décide de verser à la commune de Cosswiller, un fonds de concours de 6 323,68 € à titre de participation au transport bus des enfants de Cosswiller qui fréquentent l'accueil périscolaire intercommunal à Romanswiller.

11° - COLLEGE MARCEL PAGNOL A WASSELONNE – Le conseil de communauté décide de verser une subvention de 1 150 € représentant le solde 2017, au titre des sorties pédagogiques dans le cadre du programme éducatif

12° - ASSOCIATION ALT – Le conseil de communauté verse une subvention de 3 200 € à l'Association ALT (soins, accompagnement et prévention en addictologie) qui vient en aide aux élèves et familles des communes membres

13° - MISSION LOCALE BRUCHE MOSSIG PIEMONT – Le conseil de communauté décide de verser une subvention de 21 643,85 € à la mission locale, qui vient en aide aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire

14° - ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » - Le conseil de communauté décide d'accepter en non-valeur les créances de 3 débiteurs au titre de l'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 1 310,10 € ; malgré tous les moyens mis en œuvre par la trésorerie de Wasselonne, cette somme reste irrécouvrable.

15° - AUTORISATION DE POURSUITES POUR LE COMPTABLE PUBLIC. Le conseil de communauté décide d'octroyer une autorisation permanente et générale des poursuites au comptable public de la trésorerie de Wasselonne, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance. Une autorisation permanente et générale de poursuites participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité.

16° - COMPETENCE GEMAPI – ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA MOSSIG ET DU SIVU DU BASSIN DE LA SOUFFEL AU SDEA POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU ». Le conseil de communauté, à l'unanimité et par 2 voix contre et 1 membre n'ayant pas participé au vote pour raisons professionnelles, autorise le Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig et le SIVU du Bassin de la Souffel à adhérer au SDEA pour l'exercice de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à l'article L 221-7.I – alinéa 2 « L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau »

17° - DESIGNATION DES MEMBRES APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE GEMAPI DU SDEA. Le conseil de communauté, à l'unanimité et par 2 voix contre, désigne les membres appelés à siéger au sein de la commission locale GEMAPI du SDEA

BALBRONN : M. Charles HEIM / BERGBIETEN : M. Gérard JOST / COSSWILLER : M. Marcel HAEGEL
 CRASTATT : Mme Martine KUNTZ SARLAT / DAHLENHEIM : M. Nicolas WINLING / DANGOLSHEIM : M. Fabien BLAESS / FLEXBOURG : M. Denis TURIN / HOHENGOEFT : M. Pierre Paul ENGER / JETTERSWILLER : M. Michel DEBES / KIRCHHEIM : M. Patrick DECK / KNOERSHEIM : M. Patrick GOETZ
 MARLENHEIM : Mme Anne Marie ROHMER – M. Julien CARBIENER / NORDHEIM : M. Hubert REGENASS
 ODRATZHEIM : M. René SCHEER / RANGEN : M. Léon HEITMANN / ROMANSWILLER : M. Jacques GEORG / SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT : M. Jean Marc MAHON / TRAENHEIM : M. Gérard STROHMENGER / WANGEN : M. Yves JUNG / WANGENBOURG ENGENTHAL : M. Charles HEILI
 WASSELONNE : Mme Michèle ESCHLIMANN - M. Jean Philippe HARTMANN / WESTHOFFEN : M. Pascal OHNIMUS / ZEHNACKER : M. Patrick BASTIAN / ZEINHEIM : M. François GOETZ

18A° - EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE « LES PINS » A WASSELONNE – VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE ALSABAIL POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EG SIGNALISATION. Le conseil de communauté décide de vendre à la Société ALSABAIL les terrains cadastrés Section 58 – lieu-dit Flachsland

Parcelle n° 854/72	9,43 ares
Parcelle n° 856/73	13,98 ares
Parcelle n° 858/74	14,71 ares
Parcelle n° 860/75	11,87 ares
Soit au total	49,99 ares

au prix de 2 600,00 € HT l'are, soit 129 974,00 € HT et autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente.

18B : EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE « LES PINS » A WASSELONNE – DENOMINATION DE RUE. Le conseil de communauté décide de dénommer la rue appelée à desservir les terrains cadastrés Section 58 – lieu-dit Flachsland, « Rue Pierre HEILI »

19° - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'UN RAM A KIRCHHEIM – ATTRIBUTION ET PRISE EN CHARGE DES MARCHES. Le conseil de communauté décide d'attribuer les marchés de travaux pour un montant de 1 263 831,13 € TTC, autorise Monsieur le Président à les signer et charge Monsieur le Président d'effectuer une nouvelle consultation d'entreprises pour le lot 4 « Menuiserie aluminium / Serrurerie » et le lot 15 « Cuisine » déclarés infructueux.

20° - MULTI ACCUEIL HANSEL ET GRETEL A MARLENHEIM. Le conseil de communauté prend acte de la prise en charge par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation, du marché de maîtrise d'œuvre de M. TRUMPPFF pour un montant de 10 260 € TTC, ainsi que du prévisionnel des travaux d'un montant de 97 723 € TTC, tous corps d'état confondus et sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018.

21° - SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. Le conseil de communauté prend acte de la prise en charge par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation, du marché de la Société SYNAPSE – PARIS – d'un montant de 39 828 € TTC et sollicite l'aide financière au titre du programme Leader 2014-2020 et notamment dans le cadre de l'action 1 « Mettre en réseau les acteurs », sous mesure 19.2 « Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux »,

22° - TRAVAUX DE VOIRIE 2017 A BALBRONN / TRAENHEIM / WESTHOFFEN / WASSELONNE. Le conseil décide d'attribuer et de prendre en charge les marchés comme suit :

Lot 1 : Voirie : Société EUROVIA – MOLSHEIM : 688 623,00 € TTC

Lot 2 : Réseaux secs :

Groupement d'entreprises SOBECA – IMBSHEIM / ERTS SAS – HAGUENAU : 226 717,80 € TTC

Et autorise Monsieur le Président à les signer

23 – PISCINE INTERCOMMUNALE DE WASSELONNE – La piscine de Wasselonne relève de l'intérêt communautaire au titre compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » à compter du 1^{er} janvier 2018.

A – Définition des tarifs d'entrée. Le conseil de communauté fixe les tarifs selon le document joint à la note de synthèse.

B – Régies de recettes. Le conseil de communauté décide d'instaurer des régies de recettes pour les entrées piscines, sauna et point téléphone.

C - Création de postes. Le conseil décide de créer les postes suivants :

Adjoints techniques territoriaux : (agents de caisse et de nettoyage) à compter du 1^{er} janvier 2018

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps plein,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps plein,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à raison de 19/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique territorial permanent à temps plein, à compter du 1^{er} Février 2018, chargé de la gestion du bâtiment

Maîtres-Nageurs Sauveteurs :

- 1 poste permanent d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives stagiaire à temps plein,
- 2 postes contractuels d'Éducateurs des Activités Physiques et Sportives à temps plein, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement de fonctionnaires, échelon 8, indice brut 475, indice majoré 413, dont l'un jusqu'au 31 octobre 2018 et l'autre jusqu'au 19 novembre 2018.

.../...

D – Vacations pour les Educateurs des Activités Physiques et Sportives. Le conseil de communauté de montant de la vacation à servir aux Educateurs des Activités Physiques et Sportives, à 18 €/heure, étant entendu qu'un vacataire est engagé pour un acte déterminé qui se répète ponctuellement, compte tenu des modalités d'intervention et de la variabilité des horaires et des périodes d'emploi.

24° - COMMUNE DE FLEXBOURG – SALLE A VOCATION INTER GENERATIONNELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE. – Le conseil de communauté affirme que le projet de construction d'une salle à vocation intergénérationnelle communale et intercommunale dans la Commune de FLEXBOURG apportera un équipement supplémentaire au territoire et permettra ainsi à la communauté de communes, et notamment à l'animation jeune, de proposer des activités en dehors des bourgs centres et ainsi poursuivre les actions mises en place.

25° - SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA VILLE DE MARLENHEIM POUR LA REFACTURATION DE PRESTATIONS DE SERVICE. Le conseil de communauté accepte la mise à disposition de personnel des services techniques de la Ville de Marlenheim pour diverses tâches techniques (matériel et bâtiments intercommunaux) et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir. La communauté de communes remboursera les frais y afférents à la ville de Marlenheim.

26° - SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE WESTHOFFEN POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES. Le conseil de communauté décide de mettre à la disposition de la commune 1 agent de catégorie C et 2 agents de catégorie A, du 3 janvier 2018 au 22 mai 2018, en raison de l'absence de la secrétaire de mairie et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir. La commune de Westhoffen remboursera à la communauté de communes les frais liés à cette mise à disposition.

27° - MISE A DISPOSITION DE SERVICE A LA COMMUNE DE RANGEN – Modification de la durée hebdomadaire de services. Le conseil de communauté décide de modifier la durée hebdomadaire de service en la ramenant de 25/35^{ème} à 15/35^{ème} et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention. La commune de Rangen remboursera à la communauté de communes les frais liés à cette mise à disposition.

28° - CREATION DE POSTES. Le conseil de communauté décide de créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2018 pour améliorer le fonctionnement du multi-accueil Hansel et Gretel à Marlenheim, 1 poste d'adjoint technique territorial à raison de 25/35^{ème} pour le nettoyage des locaux de l'Espace Sportif de la Porte du Vignoble à Marlenheim et de la halte-garderie Bout d'Chou à Wasselonne, 1 poste d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité, à raison de 28/35^{ème} pour une période maximale de 12 mois sur une période de 18 mois. Ces postes sont créés avec effet au 1^{er} janvier 2018.

29° - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME « ALSACE MARCHES PUBLICS ». Le conseil de communauté approuve l'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Cette adhésion s'entend à titre gratuit.

30° - CHANGEMENT D'OPERATEUR DE TRANSMISSION EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE DES ACTES A OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT. Le conseil de communauté décide de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité via le dispositif « iexchange » de la Société JVS MAIRISTEM et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de transmission entre la Préfecture du Bas-Rhin et la communauté de communes.

31° - CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DE PISTES CYCLABLES. Le conseil compose le groupe de travail comme suit :

BALBRONN : M. Daniel REUTENAUER / BERGBIETEN : M. Albert GOETZ / COSSWILLER : M. François SCHNEIDER / CRASTATT : M. Fabien SCHMITT / DAHLENHEIM : M. Emmanuel SCHALL / DANGOLSHEIM : M. Emmanuel ZERR / FLEXBOURG : Mme Dominique GRACIA / HOHENGOEFT : M. Pierre Paul ENGER / JETTERSWILLER : Mme Sarah MOSER / KIRCHHEIM : M. Frédéric BRUCKER / KNOERSHEIM : M. Georges ROBITZER / MARLENHEIM : M. Marcel LUTTMANN / NORDHEIM : Mme Estelle FELSBERNHARDT / ODRATZHEIM : M. François JEHL / RANGEN : M. Léon HEITMANN / ROMANSWILLER : M. Jacques GEORG / SCHARRARBERGHEIM IRMSTETT : M. Jean-Marc MAHON / TRAENHEIM : M. Gérard STROHMENGER / WANGEN : Mme Geneviève ARVIS-MARCILLY / WANGENBOURG ENGENTHAL : Mme Hélène RECZKOVIEZ / WASSELONNE : Mme Michèle ESCHLIMANN / WESTHOFFEN : M. Charles QUIRIN / ZEHNACKER : M. Thierry ALTER / ZEINHEIM : M. François GOETZ

.../...

32° - VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – Le conseil de communauté valide le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels et s’engage à mettre en place le programme d’actions correctives se basant sur l’évaluation des risques professionnels.

33° - SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE DIVERS SERVICES. – Le conseil de communauté décide d’adhérer au Centre de Gestion pour la mise à disposition de divers services tels que l’archivage, le personnel intérimaire, le service informatique et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

L’ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 12 Janvier 2018

 Le Président,
DUACKER